

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DAC 648 Subvention (5.000 euros) à l'association M.U. (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association M.U. ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association M.U. 12, rue Cavé, 75018 Paris. 13685 ; 2015_02963.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015 nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour le Patrimoine.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO